

Santé-Gabon-Covid-19-Confinement total

LIBREVILLE, 13 avril (Infosplusgabon) - Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a décrété 15 jours d'état d'urgence sanitaire au Gabon pour faire face au défi sanitaire suite de la propagation de l'épidémie du coronavirus dont le Gabon a enregistré officiellement 46 cas de contamination en l'espace de deux semaines, selon les autorités sanitaires.

Les rues de Libreville sont vides hormis le positionnement des forces de sécurité chargées de faire respecter les mesures de confinement à travers la ville, a-t-on constaté au quartier des Charbonnages, situé non loin de l'aéroport international de Libreville.

Cette mesure exceptionnelle de confinement total a pris effet lundi à zéro heure.

La mesures édictées par le gouvernement depuis une quinzaine de jours n'ont pas été respectées par la population, notamment les gestes barrières et les mesures d'hygiène élémentaires qui ont tardé à entrer dans les habitudes.

Pour le Premier ministre gabonais, Julien Nkoghe Bekale, qui avait annoncé à la télévision nationale le confinement total de Libreville, « le défi sanitaire est destiné à éviter à notre pays une trajectoire imprévisible et explosive de cette pandémie ».

En effet, au regard de l'augmentation croissante du nombre de personnes contaminées par le coronavirus, la décision du chef de l'Etat gabonais devrait permettre de freiner, autant que possible, la propagation de l'épidémie, Libreville étant le principal foyer de cette infection au coronavirus.

Rappelons que Libreville abrite plus de la moitié de la population gabonaise soit plus de 800 000 habitants sur un total national estimé de 1,8 million d'habitants.

Pour accompagner les mesures de confinement total à Libreville, l'Etat gabonais, en concertation avec les deux chambres du Parlement, a restreint un certain nombre de libertés publiques, et notamment la suspension du paiement de certaines charges.

L'Etat a annoncé régler les factures d'eau et d'électricité pour les plus démunis pour un montant de 6 milliards de France CFA, mais les modalités de cette répartition et la liste des bénéficiaires n'est pas connue. Par ailleurs, aucun recensement n'a encore été effectué.

© Copyright Infosplusgabon